

MAIRIE DE DOMARIN

2023/04/17 Conseil Municipal n° 04/2023

Séance du lundi 17 avril 2023 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, V. CABANEL, J. CHABERT, M. GINDRE,

Pouvoirs : A. GARNIER à J. REYNAUD, S. BARBERET à M. GINDRE, P. BEAUVIER à ML AGAVIOS, S. GUINET à C. GAGEY, M. NDOYE à A. MARY et L. POULET à V. CABANEL

Absents : B. ALLARD, P. BOISSAT, E. TAILLOT

Secrétaire de séance : Mikaël FAURE

Secrétaire de mairie : Aline CHOLLET

Procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2023, rédigé par Anne GARNIER, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 14 mars au 17 avril 2023 :

- 27/03/2023 : Acceptation du devis TECHNOFRANCE pour la fourniture et la pose de 10 caveaux 2 places. Montant du devis TTC : 19 140 €.
- 30/03/2023 : Acceptation du devis TECHNOFRANCE pour la fourniture de fonds de caveaux et étagères. Montant du devis TTC : 1 200 €.

Délibérations :

- Subventions aux Associations locales pour l'année 2023 :

Le Conseil Municipal adopte les subventions suivantes aux Associations locales au titre de l'année 2023 :

ASD :	2700 € (- 1815€ reliquat subvention main courante)
Tennis-Club :	1 476 €
Judo-Club :	2 700 €
ACCA :	150 €
Boule du Ruisseau :	200 €

Tennis de Table de Domarin :	200 €
Mouv'In Dom :	640 €
Randomarinoise :	200 €
Yoga :	408 €
American Country :	84 €
Gym douce :	192 €
Adele et Compagnie :	294 €
L'Air de Rien :	66 €
Badminton :	200 €
Russ'Isère :	200 €
Projet culturel :	515 €

Total : 10 225 € (-1815 € reliquat ASD soit 8410 € à verser)

Pour l'année 2023, les subventions ont été redistribuées de façon à ce que toutes les associations domarinoises perçoivent quelque chose.

Les subventions pour les licenciés sont désormais de 20 € pour les enfants et 6 € pour les adultes.

Le nouveau règlement de subventions stipule que les associations seront soumises à un contrôle de leurs comptes avant le versement de la subvention.

Adoptée à la majorité avec un contre et un Elu qui ne prend pas part au vote (Simone GUINET).

➤ **Subvention au Sou des Ecoles pour l'année 2023 :**

La subvention pour le Sou des Ecoles pour l'année 2023 s'élève à 2 100 €.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Subvention aux Associations d'intérêt général pour l'année 2023 :**

Le Conseil Municipal adopte les subventions suivantes aux Associations d'intérêt Général au titre de l'année 2023 :

- La Croix Rouge :	200 €
- Donneurs de sang :	100 €
- Electriciens sans frontières :	100 €
- Prévention routière :	100 €
- Institut Médico Educatif :	150 €
- Centre Léon Bérard :	100 €
- Ligue contre le cancer :	100 €
- AFIPH :	150 €

- Centre Delphine Neyret :	200 €
- Direction Départementale de l'Education Nationale (DDEN) :	100 €
- Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP) :	100 €
- Loco Motiv :	100 €
- Soleil de clowns :	100 €
- Association jeunes sapeurs-pompiers :	100 €
- Secours populaire - Comité des Portes de l'Isère :	100 €
- AFSI (Aide aux familles en situation incertaine) :	100 €
- SOS Inceste Pour Revivre :	100 €
- Chromosome Surprise :	100 €
 Total	<hr/> 2 100 €

Adoptée à l'unanimité.

- **Création d'un poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe + Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un Agent du périscolaire 2^{ème} classe est nommé 1^{ère} classe sur une durée hebdomadaire de 13h13 à compter du 1^{er} mai 2023.

Adoptée à l'unanimité.

- **Prorogation de bail SEMCODA - Parcelle cadastrée Section AB n° 60 :**

La SEMCODA va entreprendre des travaux de rénovation sur l'immeuble situé 13 et 15 avenue de la Ferronnière. Ces travaux concernent la réfection des façades, le remplacement des portes palières, le remplacement des menuiseries extérieures, la rénovation du système VMC et la rénovation électrique des logements et des parties communes pour un montant de 1 000 910 €.

Pour cela elle demande une prolongation du bail jusqu'au 11 juillet 2058 pour pouvoir financer les travaux.

Adoptée à l'unanimité.

- **Création Club House - Demande subvention Département :**

Monsieur le Maire informe de la création d'un club house pour le foot de Domarin pour un montant d'environ 350 000 € HT.

La demande de subvention est de 20 % au niveau de la dotation territoriale du Département.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Dates des prochains Conseils Municipaux :
 - Lundi 15 mai ;
 - Vendredi 9 juin à 19 heures. Cette date est imposée par la Préfecture. Ce Conseil consiste à désigner 5 délégués et 3 suppléants pour élire les Sénateurs à Grenoble en septembre.

- Félicitations à 2 jeunes filles licenciées au Judo Club :
 - Lisa GIUFFRIDA sur le podium au championnat de France minime ;
 - Clady DE BONI qui termine 3^{ème} au championnat de France et se qualifie pour les championnats d'Europe.

**Fin de séance à 21h45
Mikaël FAURE**

Les délibérations peuvent être consultées en mairie sur simple demande auprès du Secréariat.